Conseil municipal du 19 septembre 2017

Compte rendu

Le 19 septembre 2017 à 19 heures, le Conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Villaret Luc, maire.

Etaient présents : Decisier Geneviève, Fenétrier Sylvie, Caillat Nicole, Boissière Pierre, Landes Thierry, Lautric Adrienne, Sordoillet Gaultier.

Absents: Sordoillet Nathalie qui donne procuration à Boissière Pierre, Etancelin Gérard.

Secrétaire de séance : Lautric Adrienne.

Après lecture du compte rendu du dernier Conseil municipal du 8 septembre 2017, le maire aborde l'ordre du jour de la séance.

L'Atlas de biodiversité communale

Nicole Caillat présente de façon détaillée le projet qui a été lancé par l'Agence française de la biodiversité (AFB).

La réalisation d'un Atlas de biodiversité communale (ABC) a pour objectif de mieux connaître la biodiversité communale, dans le but de valoriser et partager les connaissances avec les élus, les acteurs locaux et la population.

C'est un travail d'acquisition de connaissances fait de manière participative, avec un comité de suivi communal pour suivre la démarche et pour l'animer, en particulier en direction des scolaires.

Le projet s'étalera sur 24 à 36 mois.

Il y a de nombreux partenaires, dont les syndicats (ex. le SIVU), les associations de protection de la nature, les associations de chasse, etc. Le Parc national des Cévennes participe à la démarche en tant que membre du comité de suivi communal.

Le maire propose d'accepter de postuler pour s'engager dans ce sens. Il souhaite l'implication d'au moins deux personnes du Conseil municipal.

Adrienne Lautric et Nicole Caillat sont volontaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- décide d'engager la réalisation d'un Atlas de la biodiversité communale, en sollicitant notamment les financements de l'Agence française de la biodiversité;
- donne pouvoir à M. le maire pour demander les financements, signer les conventions nécessaires et mettre en place le comité de suivi communal.

Votes: 10 Pour: 10 Contre: 0 Abstention: 0

Un point est ajouté à l'ordre du jour :

Le maire est autorisé à déposer une demande auprès de la DDTM pour le défrichement d'une partie (60m2) de la parcelle qui accueillera le hangar pour la filière bois.

Les questions diverses

- L'organisation du ramassage scolaire des enfants de la commune

M. le maire expose les difficultés rencontrées pour l'organisation du ramassage scolaire de cette rentrée 2017. Compte tenu du nombre d'enfants (18 cette année en maternelle et en primaire), un accompagnateur pourrait s'avérer nécessaire dans le bus, et serait à la charge financière de la commune.

La région, le Conseil territorial du Gard, le transporteur et le maire travaillent ensemble pour apporter une solution à cette difficulté.

 Un broyeur a été acquis par la mairie. Il sera à disposition des habitants selon des modalités précises. En effet, nul n'ignore l'arrêté préfectoral interdisant dorénavant de brûler les déchets verts.

Le remplacement de la secrétaire de mairie

Françoise Jutteau terminera sa carrière en août 2018. Le candidat recherché commencera une formation auprès d'elle dès le deuxième trimestre 2018.

- Filière bois de Saint Roman : une étude de l'INRA

Le maire informe d'un projet d'études mené par l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), qui concernera le projet de développement d'une filière bois de Saint Roman de Codières. Cette étude en étudiera les impacts du point de vue des paysages, de la biodiversité et des retombées socio-économiques.

A la fin octobre 2017, ce projet sera mis en forme. Une fois validé, il pourrait être développé sur une période 4 ans, à partir d'octobre 2018.

- La journée "Sorcières" du 22 octobre 2017

Geneviève Decisier informe le Conseil d'un projet de manifestation sur le thème des Sorcières que la bibliothèque envisage d'organiser le dimanche 22 octobre 2017.

Le déroulé de la journée pourrait être le suivant :

- 1- En continu, toute la journée :
- Ouvrages de la bibliothèque sur les sorcières à toutes les époques, et sur les plantes
- Exposition des nos plus belles courges
- Échange de plantes et de graines
- 2- A midi, repas
- Soupes et tartes
- Pains de sorcières (faits par notre jeune boulanger de Saint Roman)
- Buvette de potions magiques
- 3- De 14h30 à 16 h : diaporama d'Alain Renaux sur les plantes médicinales et, en parallèle, ateliers pour les enfants :
 - Déguisements
 - Lectures (histoires de sorcières)
 - Fabrication de potions magiques

- 4- 17h30 : un relâché de hérissons et peut-être de rapaces nocturnes
- 5- 18h: Brasucade

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 15.